



Accès aux équipements en Meurthe-et-Moselle : un fort enjeu sur les services aux séniors

L'accessibilité aux équipements et services est une composante de la qualité de vie des habitants, de l'égalité et de l'attractivité des territoires. Elle est globalement aisée dans les villes, nettement

avantagées pour l'accès aux médecins spécialistes, maternités et services d'urgence.

À la campagne, elle est moindre et repose sur une trentaine de bourgs-relais.

Ces déséquilibres villes/campagnes peuvent toucher les « jeunes » lors de leur entrée dans la vie active, car les agences de travail temporaire et de Pôle emploi sont absentes des zones rurales.

Pour les « parents », ils portent essentiellement sur le manque de crèches et de pédiatres.

Les habitants des zones périurbaines échappent à ce clivage car ils peuvent trouver sur leur lieu de travail en ville ce qu'ils n'ont pas près de leur domicile.

Pour les « séniors », l'accessibilité doit être envisagée dans un cadre plus large où interviennent le nombre mais aussi l'âge des praticiens de santé, le profil des aidants potentiels.

Dans les zones peu denses ou éloignées, l'amélioration de la mobilité, la mutualisation d'activité, la dématérialisation de certains services constituent des leviers possibles pour pallier ces déséquilibres.

Philippe Debard, Insee

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 propose deux dispositifs pour un accès facilité à l'ensemble des équipements et services : la création de maisons de services au public et la mise en place de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Leur mise en œuvre nécessite au préalable de dresser un inventaire de l'existant, pour ensuite organiser et coordonner les stratégies d'implantation des opérateurs publics et privés, des services de l'État et des collectivités territoriales, en accordant une attention prioritaire aux secteurs géographiques présentant un déficit d'accessibilité.

Villes bien équipées, bourgs en relais

Le nombre d'habitants est le premier critère pour expliquer la répartition des équipements sur le territoire. Les cinq

EPCI les plus peuplés autour de Nancy, Longwy, Pont-à-Mousson, Toul et Pompey, concentrent ainsi 60 % des équipements de Meurthe-et-Moselle, soit en moyenne une centaine par commune.

Dans le même temps, dix EPCI moins peuplés ne comptent que 12 % des équipements, soit en moyenne 8 par commune. La montée en puissance des intercommunalités, en mutualisant les forces et les moyens, devrait permettre de dépasser l'effet taille. À ce titre, leurs communes-centres, à savoir Badonviller, Bayon, Blâmont, Colombey-les-Belles, Cirey-sur-Vezouze, Einville-au-Jard, Gerbéviller, Haroué, Longuyon, Nomeny, Thiaucourt-Regniéville et Vézelize, jouent un rôle d'animation primordial, hérité de leur rôle historique de chefs-lieux de cantons. Avec une vingtaine d'autres villages tels Blénod-lès-Toul, Brin-sur-Seille, Mars-la-Tour, Pierrepont, Roville-devant-Bayon, elles

apparaissent comme des bourgs situés en relais des villes, sur lesquels peuvent s'appuyer les politiques locales d'aménagement.

Maternité et bassin de natation : équipements parmi les plus éloignés

Parmi les services et équipements recensés en Meurthe-et-Moselle, certains peuvent être qualifiés de « peu fréquents ». Le département compte ainsi 11 agences de Pôle emploi, 19 cinémas, 30 bassins de natation.

D'autres sont même assez « rares », concentrés dans un nombre restreint de communes. Il s'agit essentiellement de spécialistes ou services de santé, tels les cardiologues, gynécologues et pédiatres, présents dans seulement une quinzaine de communes, et les services d'urgence et les maternités, implantés dans seulement sept et cinq communes (figure 1).



PRÉFET
DE LA RÉGION
LORRAINE



En ce qui concerne les bassins de natation et surtout les hôpitaux, leurs services d'urgence ou de maternité, la rareté s'explique par des équipements parmi les plus lourds et onéreux (à la construction, à l'usage, et à l'entretien). Dans une certaine mesure, la logique pousse à les regrouper au plus proche des lieux les plus densément peuplés. Cette tendance est renforcée pour les services médicaux qui requièrent des compétences spécifiques apportées par les spécialistes de santé, pour beaucoup installés en ville.

Le temps de transport en voiture pour accéder aux services et équipements, autre indicateur utilisé pour mesurer le degré d'éloignement des communes et des habitants, oblige toutefois à relativiser les constats précédents établis en taux d'équipement par habitant. En retenant cette approche, les agences de Pôle emploi et les cinémas « peu fréquents », les spécialistes de santé et les services d'urgence « rares » sont relativement accessibles. Ainsi, moins de 2 % des habitants du département y accèdent en plus de 30 minutes. Toutefois, pour accéder au bassin de natation le plus proche de leur domicile, 11 % des Meurthe-et-Mosellans, soit 80 000 personnes, doivent parcourir un trajet routier de plus de 15 minutes. Enfin, 3,4 % des habitants du département, soit 25 000 personnes, demeurent à plus de 30 minutes de la première maternité.

« Vie courante » : Sânon, Rupt de Mad et Sud Toulinois, secteurs les plus isolés

Commerces, collèges, premiers soins, garde d'enfants ou services pour personnes âgées constituent les services auxquels la population d'un territoire a recours dans la « vie courante ».

Les trois quarts des Meurthe-et-Mosellans accèdent à ces services en moins de 6 minutes, y compris dans le nord du département où l'éloignement de Nancy est compensé par la proximité des agglomérations mosellanes de Metz et Thionville. Il n'en reste pas moins que 6 % des habitants, soit 47 000 personnes, sont en moyenne à 9 minutes ou plus des équipements et services de la « vie courante » (figure 2).

La plupart d'entre eux résident dans de petites communes, situées essentiellement sur les franges de la moitié sud du département, et plus particulièrement dans trois communautés de communes (CC) : la CC du Pays du Sânon, la CC du Chardon Lorrain, et à un degré moindre la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. Éloignées d'une agglomération meurthe-et-mosellane bien équipée, ces CC jouxtent des espaces ruraux en Moselle, dans la Meuse et dans les Vosges, qui connaissent la même situation, ce qui ne fait que renforcer leur isolement.

Ainsi, dans les villages de Mouacourt, Parroy, et Xures, Seicheprey et Sponville,

Beuvezin et Gémonville, l'accès à une crèche, un supermarché, un marchand de journaux, une banque, un laboratoire d'analyses médicales ou une école de conduite nécessite de longs déplacements.

« Jeunes » : absence d'agence de travail temporaire et de Pôle emploi dans le rural

Le panier de services « jeunes » s'adresse aux 18-25 ans et porte sur l'entrée dans la vie adulte, la santé, les loisirs et le sport.

L'entrée dans la vie adulte est notamment marquée par l'obtention du permis de conduire et le fait de trouver un premier travail. Les écoles de conduite sont présentes dans quasiment tous les EPCI. Par contre, les agences de travail temporaire et les agences de Pôle emploi ne se trouvent que dans les EPCI urbains. Pour les 18-25 ans habitant les zones rurales, la possibilité d'accéder à la mobilité individuelle, sous réserve de financement du permis de conduire, est donc préservée. Mais l'accès au marché du travail peut être rendu plus difficile. S'agissant de l'insertion sur le marché du travail, emploi et permis de conduire sont liés et primordiaux pour éviter tout risque d'exclusion.

Ce constat illustre la situation des équipements et services pour les 18-25 ans, caractérisés par un écart d'accessibilité qui se creuse rapidement entre EPCI urbains, périurbains et ruraux. Il résulte de leur forte concentration dans les EPCI urbains. Ainsi, un tiers des 1 500 équipements et services recensés dans le panier « jeunes » sont localisés dans la seule CU du Grand Nancy.

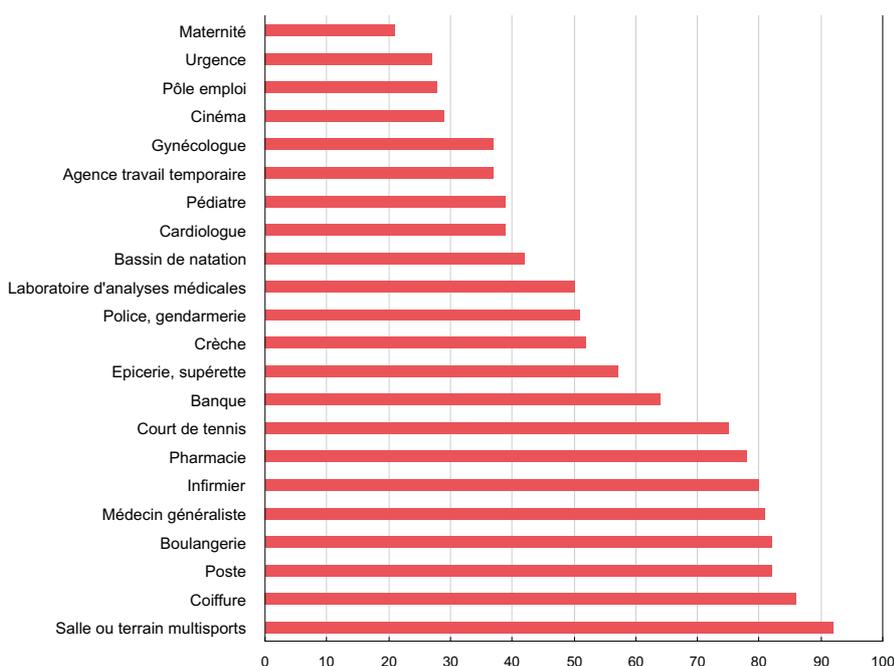
Inversement, dans les EPCI périurbains où la population ne dépasse pas 10 000 habitants, telles les CC de Seille et Mauchère, du Grand Couronné, du Pays du Sânon, du Bayonnais et du Pays Audouinois, la moyenne des équipements et services du panier « jeunes » est de 18 par EPCI. La CC de Hazelle en Haye, au potentiel fiscal plus élevé et bien dotée en équipements sportifs, fait figure d'exception.

Quant aux EPCI ruraux, telles les CC de la Mortagne, de la Vezouze, du Piémont Vosgien, le nombre moyen d'équipements et services consacrés aux jeunes ne dépasse par 13 par EPCI.

Ce fort écart entre villes et campagnes doit cependant intégrer le fait que la CU du Grand Nancy est le premier pôle universitaire du département. Aussi ses équipements et services sont accessibles à près de 7 000 jeunes Meurthe-et-Mosellans de 18 à 25 ans qui y sont étudiants durant la semaine.

1 Salle ou terrain multisports, salon de coiffure, poste, boulangerie au plus proche des habitants

Part de la population habitant une commune équipée (%)



Source : Insee, base permanente des équipements 2014.

Mobilité, mutualisation, dématérialisation : autres leviers possibles

L'accessibilité est un enjeu qui dépasse le seul accès physique. Dans les zones éloignées et/ou très peu densément peuplées, au-delà du temps de trajet, certaines actions peuvent être mises en œuvre et agir comme des leviers permettant de réduire l'enclavement des communes et l'isolement des populations.

Une meilleure mobilité des personnes via l'amélioration des transports est l'une d'entre elles. Elle peut prendre la forme de taxis sociaux, de transport à la demande ou de covoiturage.

La mutualisation via des groupements de professionnels ou de services en est une autre. Elle existe déjà en certains endroits pour la santé avec la mise en place de

maison de santé, et pour les services avec le soutien apporté aux commerces multiservices ou aux relais de services publics.

Enfin, la dématérialisation de certains services via l'internet, telle la télémedecine par

exemple, pourrait dans l'avenir, sous réserve d'une couverture exhaustive et performante par le réseau, jouer un rôle de rééquilibrage des inégalités d'accès constatées ici. ■

Accessibilité : un enjeu d'attractivité pour les territoires

L'accessibilité aux équipements et services est une composante essentielle de la qualité de vie des habitants et de l'égalité des territoires. Pour ces derniers, elle recèle aussi un enjeu d'attractivité.

Dans les EPCI urbains, la forte densité d'équipements et services fait qu'il n'y a généralement pas de problème d'accessibilité physique. La question se pose plus en termes de qualité, notamment dans l'enseignement et la santé, car ce sont des éléments qui participent à la renommée et au rayonnement de chaque agglomération.

Dans les EPCI périurbains, les équipements et services précèdent et accompagnent la vocation résidentielle de ces espaces prisés par les jeunes actifs travaillant en ville. Avoir quelques commerces, une école et des installations sportives par exemple, permet aux communes de se démarquer et influe sur le choix de résidence des néo-ruraux demandeurs d'un certain standard d'équipements mis à leur disposition.

Dans les EPCI ruraux, les équipements et services s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins d'une population souvent plus âgée qu'ailleurs. Leur maintien est aussi une manière de lutter contre le départ de la population et permet de compenser la faible mobilité des actifs. Une dégradation du niveau d'équipement de ces espaces pourrait induire mécaniquement une réduction de l'offre, tant en nombre qu'en variété, et une augmentation des temps d'accès, qui les pénaliserait encore davantage.

Méthodologie : quatre « paniers »

Quatre paniers d'équipements et de services ont été constitués à partir de la **Base Permanente des Équipements (BPE)** de l'Insee. Leur contenu a été constitué en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage.

Le premier panier s'adresse aux besoins de tous. Les trois autres paniers correspondent aux besoins de trois populations : les jeunes de 18 à 25 ans, les actifs de 26 à 64 ans, les 65 ans et plus. Pour les besoins de cette étude, ils sont dénommés respectivement « vie courante », « jeunes », « parents » et « séniors ».

Les équipements et services contenus dans chaque « panier » sont les suivants :

- panier de la « **vie courante** » : boulangerie, épicerie ou supérette, supermarché, banque et caisse d'épargne, bureau de poste, crèche, école maternelle, école élémentaire, collège, restaurant, police et gendarmerie, librairie papeterie journaux, salon de coiffure, école de conduite, station essence, médecin généraliste, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide pour personnes âgées, salle ou terrain multisports.

- panier « **jeunes** » : école de conduite, agence de pôle emploi, agence de travail temporaire, maternité, gynécologue, gare ferroviaire de voyageurs, bassin de natation, court de tennis, stade d'athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain de sport spécialisé, cinéma.

- panier « **parents** » : crèche, école maternelle, école élémentaire, collège, lycée d'enseignement général ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, agence de pôle emploi, service d'urgence médicale, maternité, gynécologue, pédiatre, sage-femme, orthophoniste, orthoptiste, soins à domicile pour les enfants handicapés, gare ferroviaire de voyageurs, bassin de natation, court de tennis, stade d'athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, terrains de grands jeux, salle ou terrain de sport spécialisé, cinéma.

- panier « **séniors** » : magasin d'optique, médecin généraliste, cardiologue, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'urgence médicale, service d'aide pour personnes âgées, soins à domicile pour personnes âgées, hébergement pour personnes âgées, bassin de natation, boulodrome, court de tennis, plateau extérieur ou salle multisports, cinéma.

Les **temps d'accès aux équipements** et services sont calculés à partir des distances routières fournies par le distancier Metric développé par l'Insee. Ils correspondent au temps d'accès routier aller, en heures creuses, pour se rendre à l'équipement le plus proche. Ils ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges...).

Le distancier Metric (mesure des trajets inter-communes par carreau) calcule le temps d'accès, entre chefs-lieux de deux communes. Les trajets à l'intérieur d'une commune sont par définition égaux à zéro. Metric fournit également des temps et des distances au niveau infra-communal, à partir d'un quadrillage composé de carreaux d'un kilomètre ou de 200 mètres de côté.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot

14 rue du Maréchal Juin

CS 50016

67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédactrice en chef :

Brigitte Vienneaux

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Barbier M., Toutin G., Levy D. " L'accès aux services, une question de densité des territoires ", Insee Première n° 1579, janvier 2016
- Cacheux L., Van Lu A. " Une accessibilité inégale aux services entre les différents espaces périurbains de l'ACAL ", Insee Analyses ACAL n° 1, janvier 2016

